Réf. Farde e-Assemblées : 2696449

N° OJ : **51**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/03/2026

Objet : Adhésion de la Ville de Bruxelles aux réseaux The Shift et ACR+.- Paiement des cotisations annuelles.

Le Conseil communal,

Vu la décision n° 64 du Conseil communal, en sa séance du 27/05/2024 d'adopter l'adhésion au réseau The Shfit afin de permettre à la Ville de Bruxelles de rejoindre un réseau d'acteurs (entreprises, associations, institutions académiques et publiques) belges et bruxellois représentatifs de multiples secteurs autour du développement durable et du climat ;

Vu la décision n° 153 du Conseil communal, en sa séance du 08/09/2025 d'adopter l'adhésion au réseau ACR+ permettant à la Ville de Bruxelles de rejoindre un réseau international regroupant des collectivités locales et régionales, des entreprises et des acteurs de la société civile engagés pour une gestion durable des ressources et une transition vers une économie circulaire ;

Considérant que les cotisations annuelles donnent accès à des évènements de networking, webinaires et articles utiles qui permettent à la Ville de Bruxelles de rester à jours sur les outils, réglementations, labels et bonnes pratiques en lien avec le développement durable et le climat qui évoluent constamment ;

Considérant que ces deux cotisations étaient inscrites sur la liste des transfert mais que pour cette année, les montants sont passés respectivement de

- 2.070,00 EUR à 2.129,60 EUR pour The Shift
- 2.075,15 EUR à 2.280,00 EUR pour ACR+ ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

Arrête:

Article 1: L'engagement de 2.129,60 EUR en faveur de The Shift est adopté ;

Article 2: L'engagement de 2.280,00 EUR en faveur d'ACR+ est adopté ;

Article 3: L'engagement de ces dépenses à l'article 87906/33201 du budget ordinaire 2026 est adopté ;

Article 4: Le financement de ces dépenses par la trésorerie est adopté ;

Article 5: Le Collège est chargé des modalités d'éxécution.

Annexes :